



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 10 avril 2024 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :  
**4 avril 2024**

**Délibération n° DCM24-04-10P30  
Administration générale - Aide au loyer  
Madame Zouliatou MEFIRE - QUEENSAMAGESTY**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Luc Barral, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô

Procurations :

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

-----  
*Rapporteur : M. Jean-François Faustin*

Par délibération en date 19 décembre 2018, la Communauté de Communes du Clermontais a mis en place, en partenariat avec ses communes membres, un dispositif d'aide à la location en faveur des commerces ou activités artisanales s'implantant dans les centres-villes du Clermontais.

Ce dispositif est fondé sur le versement d'une subvention à hauteur de 20 % du montant du loyer acquitté par le commerçant ou l'artisan, avec un plafond de 1 200 € par an et une durée maximale de 2 ans.

La subvention est prise en charge à 70 % par la Communauté de Communes du Clermontais et à 30 % par la commune d'implantation.

Mme MEFIRE Zouliatou a présenté un projet de création d'un salon de coiffure, situé dans le centre-ville de Clermont l'Hérault, place des Martyrs de la Résistance. Cette activité est exercée sous le régime d'entrepreneur individuel et sous la dénomination commerciale « QUEENSAMAGESTY ».

Pour soutenir la réalisation de ce projet, la Communauté de Communes du Clermontais a approuvé, par délibération en date du 19 mars 2024, l'attribution d'une aide à la location d'un montant de 936 € HT par an

au maximum, sur une période de 2 ans, ainsi que le projet de convention ci-joint, qui établit notamment les participations respectives comme suit :

| Montant maximum de l'aide à la location sur deux ans | Montant d'intervention de la Commune | Montant d'intervention de la Communauté de Communes |
|--|--------------------------------------|---|
| 1872 €   | 561,60 € (30 %)                      | 1310,40 € (70 %)                                    |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'attribution à Mme MEFIRE Zouliatou, pour son entreprise « QUEENSAMAGESTY », une aide communale au loyer à hauteur de 561,40 € maximum sur une période de deux ans (280,70 € par an) dans le cadre du dispositif institué en partenariat avec la Communauté de Communes du Clermontais,
- d'approuver la convention d'attribution tripartite ci-jointe à intervenir avec Mme MEFIRE Zouliatou,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

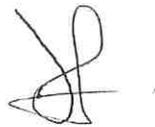
Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission économique réuni le 1<sup>er</sup> février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution à Mme MEFIRE Zouliatou, pour son entreprise « QUEENSAMAGESTY », une aide communale au loyer à hauteur de 561,40 € maximum sur une période de deux ans (280,70 € par an) dans le cadre du dispositif institué en partenariat avec la Communauté de Communes du Clermontais,

APPROUVE la convention d'attribution tripartite ci-jointe à intervenir avec Mme MEFIRE Zouliatou,  
AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIÈRE